RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01775
Numéro SIREN : 531 973 899
Nom ou dénomination : ABALON

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2019 sous le numéro de dépôt 1150

Greffe du tribunal de commerce de Versailles : dépôt N°1150 en date du 29/01/2019

ABALON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 9 ter Rue de la Tour
78117 CHATEAUFORT
RCS B VERSAILLES = 531 973 899

n° de dépôt M50

29 JAN. 2019

n° de gestion

n° de chrono

n° de facture

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » : 45 272,13 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 178 865,07 euros et un montant des capitaux propres égal à 189 865 euros.

J. Guimont

ABALON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social: 9 ter Rue de la Tour
78117 CHATEAUFORT
RCS B VERSAILLES = 531 973 899

POUVOIR

Je soussigné, Monsieur Patrick GUIMONET, associé, gérant,

Donne pouvoir au cabinet FINEA, représenté par son gérant, Olivier PHELIPPOT, sis 6 rue Amédée Gordini – 78114 – MAGNY-LES-HAMEAUX

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de Versailles tous dépôts, immatriculation, modifications au Registre du Commerce et des sociétés concernant ladite société.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificative, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait le 14 décembre 2018

Pour valoir ce que de droit

P. Guimonet

ABALON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social: 9 ter Rue de la Tour
78117 CHATEAUFORT
RCS B VERSAILLES = 531 973 899

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2018

L'an 2018,
Le 14 décembre,
A 18H30,

Les associés de la société ABALON, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 1 euro chacune de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Nathalie GUIMONET, associée :	4000 parts
Monsieur Patrick GUIMONET, associé, gérant :	6000 parts

Soit un total de ***10 000 parts***

Sur un total de 10 000 parts composant le capital.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick GUIMONET

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des charges non déductibles
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard
- Rémunération des gérants
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaitre un bénéfice de 45 272,13 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » : 45 272,13 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 178 865,07 euros et un montant des capitaux propres égal à 189 865 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a eu au cours de l'exercice concerné aucune convention réglementée devant être mentionnée dans le rapport spécial.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine les rémunérations versées au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018 à savoir 84 000 euros pour Monsieur Patrick GUIMONET, et 78 000 euros pour Madame GUIMONET Nathalie. Il est par ailleurs prévu que les charges sociales de gérance majoritaire seront supportées par la société.

L'assemblée décide que les gérants ont droit au titre de l'exercice 2019, en rémunération de leurs fonctions de direction et en compensation de la responsabilité attachée auxdites fonctions, savoir :

– à une rémunération annuelle de 100 00 euros pour Monsieur Patrick GUIMONET.
– à une rémunération annuelle de 90 000 euros pour Madame Nathalie GUIMONET.

Au cas où, pour une raison quelconque, le gérant cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un mois, son traitement serait calculé proportionnellement au temps pendant lequel il aurait exercé lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

CINQUIEME RESOLUTION

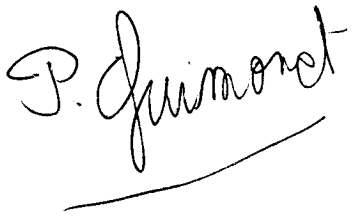
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Patrick GUIMONET
associé gérant



ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	59 503	31 668	27 835	3,51	27 070	5,60
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	72		72	0,01	72	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***59 575***	***31 668***	***27 906***	3,52	***27 141***	5,62
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 345		1 345	0,17		
Clients et comptes rattachés	461 961		461 961	58,28	362 997	75,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	246		246	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 323		7 323	0,92	10 383	2,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 672		9 672	1,22	10 588	2,19
. Autres	55 055		55 055	6,95	21 131	4,37
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	222 376		222 376	28,06	50 207	10,39
Charges constatées d'avance	6 759		6 759	0,85	912	0,19
TOTAL (II)	***764 737***		***764 737***	96,48	***456 218***	94,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***824 312***	***31 668***	***792 643***	100,00	***483 359***	100,00

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	**10 000**	1,26	**10 000**	2,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 000	0,13	1 000	0,21
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	133 593	16,85	128 180	26,52
Résultat de l'exercice	***45 272***	5,71	***5 413***	1,12
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***189 865***	23,95	***144 593***	29,91
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	73 520	9,28		
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			9 472	1,96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 119	6,20	62 207	12,87
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	40 750	5,14	25 113	5,20
. Organismes sociaux	119 767	15,11	109 224	22,60
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	110 302	13,92	88 687	18,35
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 359	0,68	3 901	0,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	203 960	25,73	40 162	8,31
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***602 778***	76,05	***338 766***	70,09
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***792 643***	100,00	***483 359***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018 — Présenté en Euros — Edité le 11/12/2018

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 624 512	31 667	1 656 179	100,00	1 423 869	100,00	232 310	16,32
Chiffres d'Affaires Nets	**1 624 512**	**31 667**	**1 656 179**	100,00	**1 423 869**	100,00	**232 310**	16,32
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			986	0,06	1 299	0,09	-313	-24,09
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 501	0,15	1 066	0,07	1 435	134,62
Autres produits			185	0,01	12	0,00	173	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			***1 659 851***	100,22	***1 426 245***	100,17	***233 606***	16,38
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			350 564	21,17	472 530	33,19	-121 966	-25,80
Impôts, taxes et versements assimilés			33 845	2,04	25 149	1,77	8 696	34,58
Salaires et traitements			843 453	50,93	618 443	43,43	225 010	36,38
Charges sociales			375 709	22,69	290 605	20,41	85 104	29,29
Dotations aux amortissements sur immobilisations			14 589	0,88	10 049	0,71	4 540	45,18
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			18	0,00	2 345	0,16	-2 327	-99,22
Total des charges d'exploitation (II)			***1 618 178***	97,71	***1 419 121***	99,67	***199 057***	14,03
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**41 673**	2,52	**7 124**	0,50	**34 549**	484,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			50	0,00	91	0,01	-41	-45,04
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***50***	0,00	***91***	0,01	***-41***	-45,04
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			584	0,04			584	N/S
Différences négatives de change					15	0,00	-15	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***584***	0,04	***15***	0,00	***569***	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-535**	-0,02	**76**	0,01	**-611**	-803,94
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**41 139**	2,48	**7 200**	0,51	**33 939**	471,38

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 920	0,48			7 920	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	659	0,04	1 125	0,08	-466	-41,41
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***8 579***	0,52	***1 125***	0,08	***7 454***	662,58
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132	0,01	1 787	0,13	-1 655	-92,60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	658	0,04	1 125	0,08	-467	-41,50
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***790***	0,05	***2 912***	0,20	***-2 122***	-72,86
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**7 789**	0,47	**-1 787**	-0,12	**9 576**	535,87
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 655	0,22			3 655	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 668 479***	100,74	***1 427 461***	100,25	***241 018***	16,88
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***1 623 207***	98,01	***1 422 048***	99,87	***201 159***	14,15
RÉSULTAT NET	**45 272** *Bénéfice*	2,73	**5 413** *Bénéfice*	0,38	**39 859**	736,36
Dont Crédit-bail mobilier	611	0,04			611	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

ABALON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 9 ter Rue de la Tour
78117 CHATEAUFORT
RCS B VERSAILLES = 531 973 899

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 NOVEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les comptes annuels qui vous ont été remis.

L'exercice social clos le 30/06/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice social clos le 30/06/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 792 643,31 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 45 272,13 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice ouvert le 1er juillet 2018, nous envisageons une amélioration de notre rentabilité grâce à l'ouverture d'un nouveau marché et la finalisation de rapprochements commerciaux acquis sur juin 2018.
Nous espérons que ces différentes démarches permettront d'améliorer nos résultats, mais la prudence s'impose.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 juin 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXAMEN DES COMPTES -RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Notre chiffre d'affaires net pour l'exercice est de 1 656 179 euros contre 1 423 869 euros l'exercice précédent.

Le total des autres charges externes ressort à 350 564 euros contre 472 530 euros l'année passée.

Les salaires et traitements s'élève à 843 453 euros contre 618 443 euros, rémunération de gérance incluse.

Les charges sociales sont de 375 709 euros contre 290 605 euros l'année dernière.

La dotation aux amortissements est de 14 589 euros.

Le résultat d'exploitation est de 41 673 euros.

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice de 45 272,13 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous proposerons à l'assemblée générale l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » : 45 272,13 euros

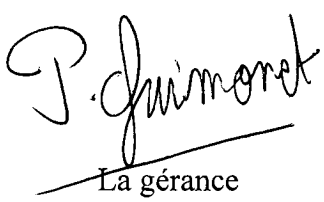
Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 178 865,07 euros et un montant des capitaux propres égal à 189 865 euros.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.



La gérance